



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du mardi 9 janvier 2018 à 18h30
A la Salle des Fêtes de MONT-ROTY

L'an deux mil dix-huit, le mardi neuf janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Mont-Roty, sous la présidence de Monsieur Raymond DUPARD, Président du S.I.A.E.P.A. de la Haye.

Date de convocation : 22 décembre 2017

Nombre de délégués : En exercice : 50

Date d'affichage : 22 décembre 2017

Présents : 40

Votants : 42 dont 2 pouvoirs

Absents : 8

Etaient Présents Mesdames et Messieurs les conseillers syndicaux suivants :

DESCHAMPS Françoise, LAIR Daniel, RIMBERT Dominique, DENJEAN Michel, COFFRE Francis, DEFFONTAINES Xavier, BROUX Emmanuel, CAUCHOIS Nathalie, COSQUER Jean-Luc, CAUCHY Patrice (Arrivée à 19h30 au point 5/Election du 2^e Vice-Président), BUQUET Daniel, BOUCHÉ Pierre, LANGLOIS Robert, LELOUARD Patrick, VIGER Frédérique, LESUEUR Gérard, LETONDEUR Robert, VIDECOQ Michel, CANU Jean-Noël, NOEL François-Mary (Départ de la séance à 19h35 au point 5/élection du 2^e vice-président), PICARD Eric (Arrivée à 19h40 au point 5/élection du 3^e vice-président), CHARDEL Bruno, LATISTE Rémy, GATINE François, BIVILLE Jacques, GARNIER Michèle, BIGOT Dominique, SOYER Richard, DUMONT Alexandre, DE WINTER Nicolas, LEPELTIER Catherine, GRISEL Jérôme, RICHARD Lucien, GOUARNÉ Jean-Marie, ELIE Céline, GRAIN Jean-Pierre, BUT Dominique, POREZ Jean-Paul, TREUBERT Patricia, DUPARD Raymond, MOENS Jean-Luc, LECOURD Dominique.

Absents avant donné pouvoir : LEROY Alain pouvoir à COSQUER Jean-Luc
 LEGAY Pascal pouvoir à BIVILLE Jacques.

Absents : COUSIN Odile, CAUCHY Patrice, BANCE Philippe, DUHAMEL André, MOUCHARD Arnaud, BORGGOO Martine, JOUEN Christophe.

Madame Céline ELIE est élue secrétaire de séance.

Procès-verbal de l'installation du Conseil Syndical et de l'élection du Président :

1/ Installation des nouveaux délégués du Comité Syndical

2/ Election du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2, L.2122-1 à L.2122-17,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les délibérations des communes membres du SAEPA du Bray Sud,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Madame ELIE Céline pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Président.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

La présidence est assurée par le doyen d'âge de l'assemblée Monsieur RICHARD Lucien pour procéder à l'élection du président.

En préalable à l'élection du Président, le Doyen d'Age, Mr Lucien RICHARD, délégué du SAEPA du Bray Sud, constitue, sous sa présidence, un bureau de dépouillement composé de :

2 assesseurs : Mr LELOUARD Patrick, Mr DE WINTER Nicolas

1 secrétaire : Mme ELIE Céline

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Ayant procédé à l'appel de candidature au poste de Président du Syndicat,

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de Président du SAEPA du Bray Sud : Monsieur Emmanuel BROUX, Délégué de Bouchevilliers.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	42
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	38
e. Majorité absolue.....	20

A obtenu : Monsieur Emmanuel BROUX : 38 (trente-huit) voix

M. Emmanuel BROUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Emmanuel BROUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3/Délibération n°1/2018 : Nombre de vice-présidents

Le conseil,

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant fusion du SIAEPA de la HAYE et du SAEPA du Bray Sud au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L. 5211-10 ;

Conformément aux statuts du SAPEA du Bray Sud

DECIDE, à l'unanimité de fixer le nombre de vice-présidents à six.

4/ Délibération n°2/2018 : Nombre de membres de bureau

Le conseil,

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant fusion du SIAEPA de la HAYE et du SAEPA du Bray Sud au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L. 5211-10 ;

Conformément aux statuts du SAPEA du Bray Sud

DECIDE, à l'unanimité, de fixer le nombre de membres de bureau à quatre.

5/Election des Vice-Présidents et de membres du bureau

Election des 6 vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du S.A.E.P.A. du Bray Sud,

Vu les délibérations des communes membres du S.A.E.P.A du Bray Sud,

Monsieur Lucien RICHARD, le Doyen d'Age cède la présidence de séance à Monsieur Emmanuel BROUX, qui propose de procéder à l'élection des vice-présidents du SAEPA du Bray Sud et des 4 membres de bureau.

Election du premier Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de 1^{er} Vice-Président : Monsieur GRISEL Jérôme, Délégué de Mesnil-Lieubray

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	42
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	38
e. Majorité absolue.....	20

A obtenu : Monsieur GRISEL Jérôme : 38 (trente-huit) voix

Monsieur GRISEL Jérôme, ayant obtenu la majorité est élu premier Vice-Président du SAEPA ;

Election du deuxième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de 2e Vice-Président : Monsieur DUPARD Raymond, Délégué de Nolléval

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	41
e. Majorité absolue.....	22

A obtenu : monsieur DUPARD Raymond : 41 (quarante et une) voix

Monsieur DUPARD Raymond, ayant obtenu la majorité est élu deuxième Vice-Président du SAEPA ;

Election du troisième Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de 3e Vice-Président : Monsieur PICARD Eric, Délégué de Gournay en Bray

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	34
e. Majorité absolue.....	18

A obtenu : Monsieur PICARD Eric : 34 (trente-quatre) voix

Monsieur PICARD Eric, ayant obtenu la majorité est élu troisième Vice-Président du SAEPA ;

Election du quatrième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de 4^e Vice-Président : Monsieur LESUEUR Gérard

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	40
e. Majorité absolue.....	21

A obtenu : Monsieur LESUEUR Gérard : 40 (quarante) voix

Monsieur LESUEUR Gérard, ayant obtenu la majorité est élu quatrième Vice-Président du SAEPA ;

Election du cinquième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de 5^e Vice-Président : Monsieur BUT Dominique, Délégué de Neuf-Marché

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	42
e. Majorité absolue.....	22

A obtenu : Monsieur BUT Dominique : 42 (quarante-deux) voix

Monsieur BUT Dominique, ayant obtenu la majorité est élu cinquième Vice-Président du SAEPA ;

Election du sixième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

Candidat au poste de 5e Vice-Président : Madame DESCHAMPS Françoise, Déléguée d'Avesnes en Bray

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	39
e. Majorité absolue.....	20

A obtenu : Madame DESCHAMPS Françoise : 39 (trente-neuf) voix

Madame DESCHAMPS Françoise, ayant obtenu la majorité est élue sixième Vice-Président du SAEPA ;

Election des 4 membres du bureau

Monsieur Emmanuel BROUX, propose de procéder à l'élection des 4 membres du bureau du SAEPA du Bray Sud.

Candidats aux postes des 4 membres du bureau :

- Messieurs POREZ Jean-Paul, COFFRE Francis, CHARDEL Bruno, LELOUARD Patrick
- Messieurs POREZ Jean-Paul, COFFRE Francis, CHARDEL Bruno, LELOUARD Patrick ont été élus à l'unanimité membres du bureau du SAEPA.

Monsieur Emmanuel BROUX demande aux nouveaux Vice-Présidents et aux nouveaux membres du bureau de venir s'installer à la table principale.

6/ Délibération n°3/2018 : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle que les indemnités des élus sont plafonnées.

Pour le syndicat, il s'agit de la strate de population de 10 000 à 19 999 habitants et par rapport à la valeur de l'indice

- Pour le Président : 21.66 % de la valeur de l'indice en vigueur,
- Pour les Vice-Présidents : 8.66 % de la valeur de l'indice en vigueur.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Président et Vice-Présidents :

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : de verser

- **Pour le Président : 100% du maximum légal**
- **Pour les Vice-Présidents : 100 % du maximum légal**

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget.

Article 3 : Les indemnités sont versées à compter du 1^{er} janvier 2018, date de la création du nouveau Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du mardi 9 janvier 2018 à 18h30 est levée à 20h20.

BIGOT Dominique	BIVILLE Jacques	BOUCHÉ Pierre
BROUX Emmanuel	BUQUET Daniel	BUT Dominique
CANU Jean-Noël	CAUCHOIS Nathalie	CAUCHY Patrice
CHARDEL Bruno	COFFRE Francis	COSQUER Jean-Luc
DE WINTER Nicolas	DEFFONTAINES Xavier	DENJEAN Michel
DESCHAMPS Françoise	DUMONT Alexandre	DUPARD Raymond
ELIE Céline	GARNIER Michèle	GATINE François
GOUARNÉ Jean-Marie	GRAIN Jean-Pierre	GRISEL Jérôme

LAIR Daniel	LANGLOIS Robert	LATISTE Rémy
LECOURD Dominique	LELOUARD Patrick	LEPELTIER Catherine
LESUEUR Gérard	LETONDEUR Robert	MOENS Jean-Luc
NOEL François-Mary	PICARD Eric	POREZ Jean-Paul
RICHARD Lucien	RIMBERT Dominique	SOYER Richard
TREUBERT Patricia	VIDECOQ Michel	VIGER Frédérique